

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_051
SÉANCE DU 26 MARS 2025

15 - BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 s'équilibre de la manière suivante pour le budget principal et les budgets annexes :

BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget principal	163 771 342 €	66 498 539,44 €
Camping	202 460 €	18 884 €
Panneaux photovoltaïques	117 533 €	84 797 €
Creusement de fosses	3 500 €	- €
Port de plaisance	3 579 364 €	2 072 832 €
Locations	316 099 €	206 527 €
Parkings	618 067 €	98 977 €

Par ailleurs, l'article R2321-1 du CGCT prévoit la possibilité aux communes de « procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement ». Pour ce budget 2025, le principe de neutralisation a été adopté au sein du budget principal afin de faciliter l'équilibre budgétaire des opérations pour ordre (dotations aux amortissements notamment) en inscrivant une recette de fonctionnement équivalente à une dépense d'investissement de 2,1 M€ .

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget et du rapport de présentation de ce dernier ;
- voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B8) ;
- approuver le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h56		Nombre de votants : 54	
Pour : 40	Contre : 11 Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Morgan LEMOINE Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Sandrine TARIN Sandrine VILDER Françoise HAMON-BARBÉ Jean-Michel MAGHE	Abstentions : 3 Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER	NPPV : 0

Le Président de Séance,

Benoit ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE

Date de signature : 31/03/2025

Qualité : Président de séance

PJ : 3

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ

Date de signature : 31/03/2025

Qualité : Secrétaire de séance

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 mars 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 13 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-six mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 13 mars 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BRANTONNE Pascal (départ à 20h30) - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 20h06) - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine de 17h54 à 20h17) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h21) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée à 19h14) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée à 17h26) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire TARIN Sandrine à son départ à 20h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (mandataire LE POITTEVIN Gilbert à son départ à 20h30) - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VILDIER Sandrine (arrivée à 17h26 / mandataire HÉRY Sophie à son départ à 19h14)

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné pouvoir à LE POITTEVIN Lydie
BOUSSELMAME Nouredine a donné pouvoir à LEFRANC Bertrand
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à HÉBERT Karine
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel à partir de 17h40
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HUREL Karine
PLAINEAU Nadège a donné procuration à Martine GRUNEWALD
VARENNE Valérie a donné procuration à PERRIER Didier
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

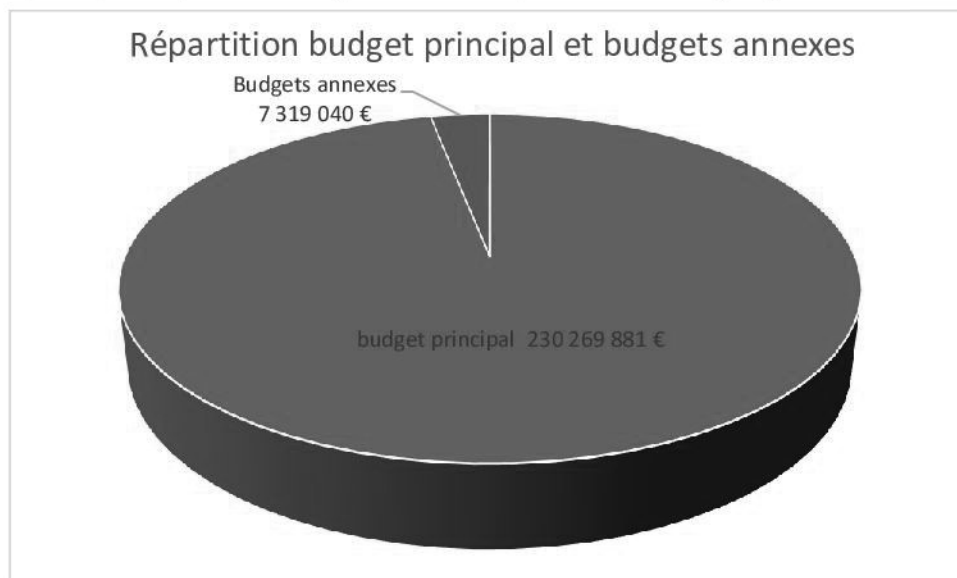
Le budget général : 237 M€	3
Le budget principal : 230 M€	5
I. La section de fonctionnement: 163,7 M€	5
A) Des recettes de fonctionnement stables à 161 M€	5
1) les ressources endogènes du budget : 104,7 M€	6
a) Les produits des services et du domaine : 14,2 M€	6
b) Les ressources issues des impôts et taxes : 88,2 M€	7
c) Les autres produits de gestion courante : 1,2 M€	9
d) Les autres produits : 1,1 M€	9
2) Les ressources exogènes : 56,3 M€	9
a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10
b) La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	10
c) La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	10
d) Les subventions externes	11
e) Les autres attributions et participations	12
B) La diminution des dépenses réelles de fonctionnement : 149,9 M€	12
1) Les charges à caractère général en diminution de 1,85 M€	14
2) Les charges de personnel : 94,7 M€	15
a) Les frais de personnels extérieurs :	15
b) la masse salariale :	15
3) Les atténuations de produits essentiellement composées du prélèvement du FPIC : 1M€	17
4) Les charges de gestion courante en forte diminution de -4,99%	17
5) Les charges financières, une diminution portée par la baisse des taux : 1,1M€	19
6) Des charges exceptionnelles constantes : 0,07 M€	20
C) Une épargne qui retrouve son niveau de 2023:	20
II. La section d'investissement : 66,5 M€	21
A) Un programme d'équipement dynamique de 55 M€	21
1) Des investissements favorisant le développement et aménagement de la Ville: 15,6M€	21
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : 30 M€	22
a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : 6,8 M€	22
b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 0,4 M€	22
c) Agir en matière de santé et de solidarité : 0,2 M€	22
d) Soutenir l'action culturelle : 1,5 M€	22
e) Les services à la jeunesse : 0,8 M€	22
f) Favoriser la pratique sportive : 19,9 M€	22
g) Gestion des cimetières et tranquillité publique: 0,2 M€	22
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement de la collectivité : 9,5 M€	23
B) Le financement prévisionnel de l'investissement	23
C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué	24
Les budgets annexes	26
I. Le budget annexe du Port de plaisance	26
II. Le budget annexe du Camping	31
III. Le budget annexe des panneaux photovoltaïques	31
IV. Le budget annexe creusement de fosses	33
V. Le budget annexe locations	35

VI. Le budget annexe des parkings _____ **35**

Le budget général : 237,6 M€

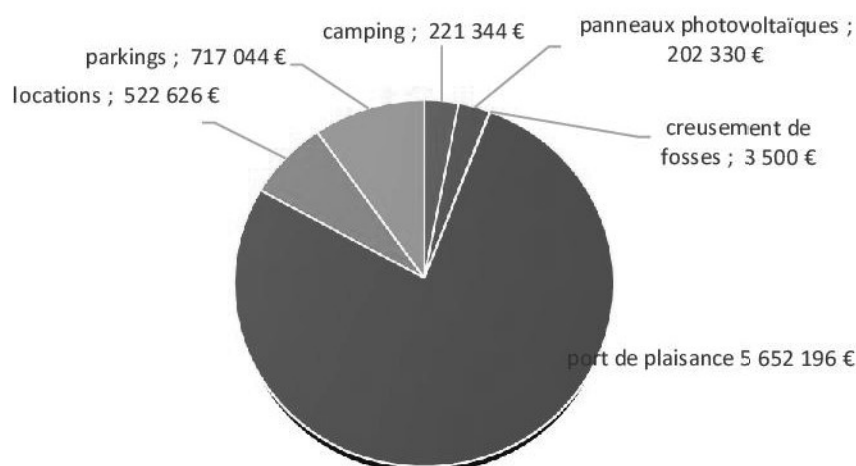
Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 237 588 921 €, dont 216 920 379 € en dépenses réelles et 20 668 542 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 96,92 % des dépenses du budget général.



Depuis le transfert du budget annexe du centre de santé à l'agglomération au 1^{er} janvier 2025, le nombre de budgets annexes passe de 7 à 6 :

Répartition des 6 budgets annexes



Le budget du port représente 77,23 % de l'ensemble des budgets annexes.

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 153 703 148 € en section de fonctionnement et à 63 217 231 € en section d'investissement, soit au total 216 920 379 € prévus sur 2025 :

Dépenses réelles	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget principal	149 947 572,00	61 088 195,44	211 035 767,44
Camping	183 576,00	18 424,00	202 000,00
Panneaux photovoltaïques	32 736,00	84 422,00	117 158,00
Creusement de fosses	3 500,00	-	3 500,00
Port de plaisance	2 889 364,00	1 876 000,00	4 765 364,00
Locations	127 310,00	83 500,00	210 810,00
Parkings	519 090,00	66 690,00	585 780,00
Total	153 703 148,00	63 217 231,44	216 920 379,44

Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 10,6 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 6 090 925 €) et à hauteur de 12,5% par les autres ressources (7 157 210 €), hors emprunt prévisionnel.

TOUS BUDGETS 2025	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	57 266 087		
Total des dépenses financières hors dette	21 500		
Subventions d'investissement		1 349 710	2,4%
Cessions		6 000	0,0%
Emprunt d'équilibre		44 039 452	76,9%
Dotations et fonds de concours		4 826 500	8,4%
Immobilisations financières		975 000	1,7%
Epargne nette		6 090 925	10,6%
Total	57 287 587	57 287 587	100,0%

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 76,9 % du financement de l'investissement. A ce titre, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 29 M€. 8 M€ viendront financer les investissements antérieurs reportés et les 21 M€ restants atténueront les 44 M€ d'emprunts d'équilibre prévisionnels 2025 après le vote du compte administratif 2024 et du budget supplémentaire en juin prochain. Après le vote de ce dernier, les dépenses d'équipement devraient être financées à hauteur de 40% par l'emprunt prévisionnel.

Le budget principal : 230 M€

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 163 771 342 € en section de fonctionnement et à 66 498 539,44 € en section d'investissement soit un total de 230 269 881,44 €.

I - La section de fonctionnement : 163,7 M€

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 163 771 342 €. Elle présente une variation de 1,03 millions d'Euros par rapport au BP 2024.

BP 2024	BP 2025	Variation
162 737 797 ,00	163 771 342,00	1 033 545,00

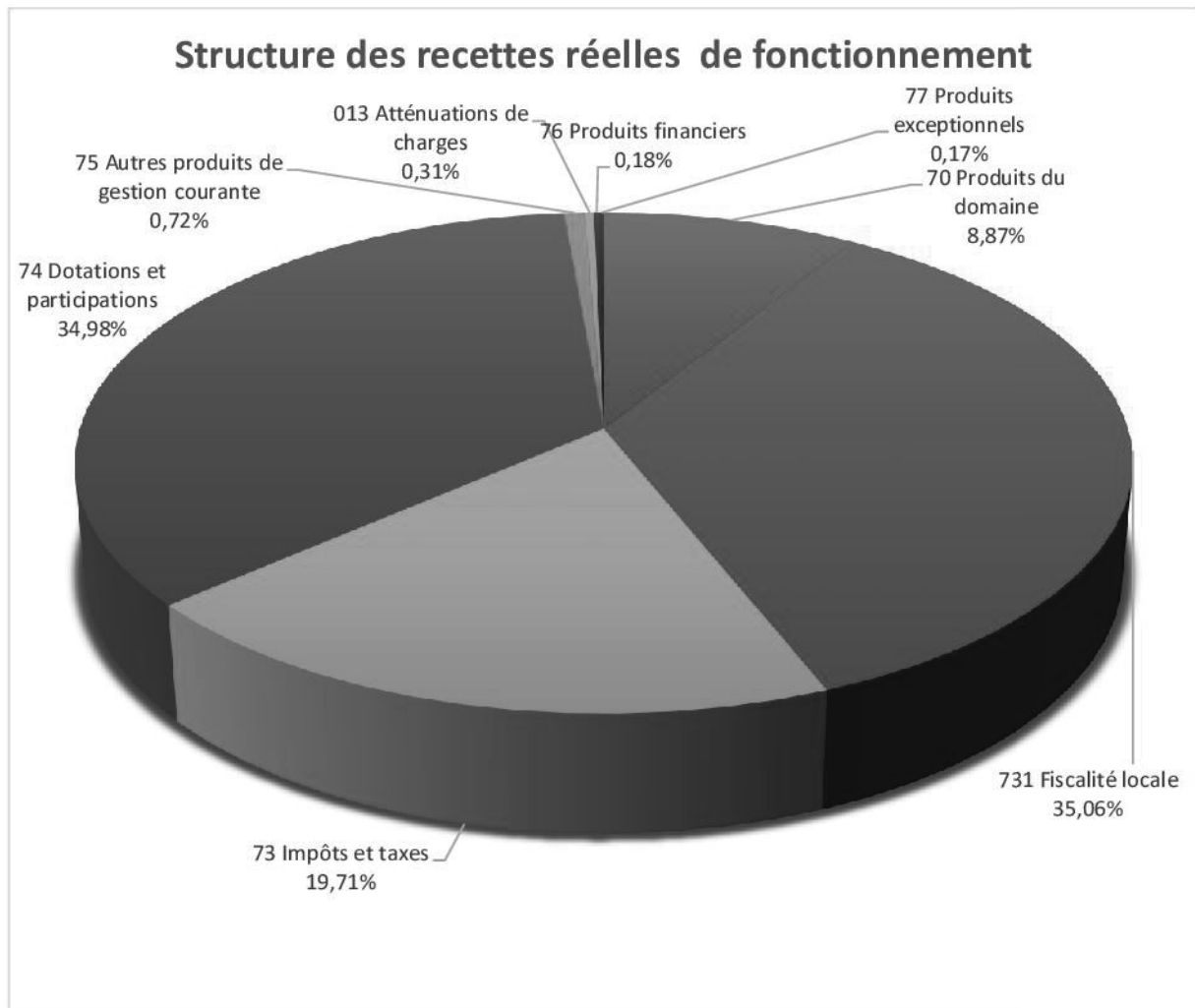
La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 160 960 998,00 € en recettes et 149 947 572,00 € en dépenses.

A) Des recettes de fonctionnement stables à 161 M€ : Une évolution inférieure à celle de l'inflation

Les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,9 M€ soit +0,62 % de BP à BP alors que l'inflation prévisionnelle atteint 1,8 %

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	15 197 186,00	14 283 290,00	-6,01%
731 Fiscalité locale	55 981 222,00	56 436 609,00	0,81%
73 Impôts et taxes	30 768 586,00	31 732 960,00	3,13%
74 Dotations et participations	55 792 847,00	56 298 777,00	0,91%
75 Autres produits de gestion courante	1 118 186,00	1 159 931,00	3,73%
013 Atténuations de charges	491 111,00	496 570,00	1,11%
76 Produits financiers	542 848,00	282 861,00	-47,89%
77 Produits exceptionnels	76 000,00	270 000,00	255,26%
Total des recettes	159 967 986,00	160 960 998,00	0,62%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (19,71%), de la fiscalité locale (35,06%) des dotations et participations (34,98 %), et des produits du domaine et produits divers (10,25 %).



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

1) Les ressources endogènes du budget : 104,7 M€

Ces ressources constituées de l'activité des services et du produit de la fiscalité s'élèvent à 104,7 M€ en progression de 487 082 € soit 0,47 % par rapport au BP 2024.

a) Les produits des services et du domaine : 14 283 290,00 €

Les produits des services et du domaine diminuent de 913 896 € (- 6,01 %) par rapport à 2024 en raison du transfert du centre de santé Bres-Croizat à l'agglomération.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	15 197 186,00	14 283 290,00	-6,01%

Stabilité globale des recettes des usagers des services publics : 5,9 M€

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

Les recettes des usagers participent au maintien de services publics de qualité et permettent de dégager des capacités d'autofinancement. Elles financent une partie du coût d'exploitation du service et limitent le reste à charge sur le contribuable.

Elles sont globalement stables pour atteindre 5,9 M€. Certaines recettes augmentent telles que les produits des cantines et accueil périscolaire (+ 115 000 €) en raison de la modification de la politique tarifaire et de l'augmentation de la fréquentation. Par ailleurs, les recettes des bornes de recharges électriques croissent de 76 000 € tandis que d'autres diminuent. En effet, les recettes de stationnement et du forfait post-stationnement sur voirie sont en diminution de 67 000 € en raison de la gratuité accordée pour tous les véhicules de 17h à 18h, et de la gratuité totale pour les véhicules hybrides et électriques.

Une diminution du remboursement au coût réel des services communs mutualisés avec l'agglomération et des budgets annexes : 8,4 M€

Ce chapitre enregistre les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles. Ainsi, en raison du transfert du centre de santé Brès-Croizat à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2025, les charges de personnel n'ont plus lieu d'être remboursées au budget principal. Cela entraîne une diminution de recettes de 731 580 € équivalente à une diminution de dépenses au sein des charges de personnel du budget principal.

b) Les ressources issues des impôts et taxes : 88 169 569,00 €

Malgré une forte chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (-600 000€), les produits issus des impôts et taxes augmentent de 1,64 % (1,4 M€).

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2024	2025		
73211	Attribution de compensation	25 197 244,00	25 663 731,00	466 487,00	1,85%
73212	Dotation de solidarité communautaire	3 498 248,00	3 993 135,00	494 887,00	14,15%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094,00	2 054 094,00	-	0,00%
7323	Reversement / prélèvement sur les jeux et paris hippiques	17 000,00	20 000,00	3 000,00	17,65%
738	Autres impôts et taxes	2 000,00	2 000,00	-	0,00%
73111	Impôts directs locaux	50 775 822,00	51 778 609,00	1 002 787,00	1,97%
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	2 600 000,00	2 000 000,00	- 600 000,00	-23,08%
73132	Taxe sur les pylônes électriques	22 400,00	25 000,00	2 600,00	11,61%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 550 000,00	1 600 000,00	50 000,00	3,23%
73154	Droits de place	54 000,00	54 000,00	-	0,00%
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	379 000,00	379 000,00	-	0,00%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	600 000,00	600 000,00	-	0,00%
Total		86 749 808,00	88 169 569,00	1 419 761,00	1,64%

*Les impôts directs locaux aux taux inchangés : 51,8 M€

Le produit des impôts directs locaux est estimé à 51,8 M€, en progression de 1 M€ par rapport au budget primitif 2024, soit une variation de 1,97 % du produit attendu.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- La stabilité des taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 1,7 %, conformément aux dispositions législatives.
- Une croissance physique prudente des bases estimée à + 0,7 % sur les valeurs locatives foncières.
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, les produits fiscaux subissent un prélèvement par l'Etat, appelé coefficient correcteur, estimé à 1,8 M€ en 2025.

Libellé	Notifié 2024	Budget 2025	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation résidences secondaires	918 325	953 773	17 448	1,90%
Foncier bâti	51 204 488	52 433 396	1 228 908	2,40%
Foncier non bâti	203 572	207 440	3 868	1,90%
Coefficient correcteur (réforme TH)	-1 753 009	-1 798 000	-44 991	2,57%
Total impôts directs locaux	50 573 376	51 778 609	1 205 233	2,38%

Au final, le produit des impôts directs locaux va varier d'environ 2,38 % en 2025, par rapport au produit notifié en 2024.

*L'attribution de compensation (AC) : 25,7 M€

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2025 votée par le Conseil communautaire du 12 décembre 2024 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 25 663 731 € en fonctionnement.

Elle sera révisée en cours d'année afin de tenir compte, notamment, du transfert de la Brèche à la Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} juillet 2025.

*La dotation de solidarité communautaire (DSC) dynamisée par le pacte financier et fiscal : 4 M€

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin.

Pour 2025, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2024, à laquelle on ajoute la part estimée de l'enveloppe supplémentaire de DSC prévue dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal soit environ + 970 K€ pour la Ville.

***Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : des recettes figées.**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réinscrite en diminution par rapport au montant perçu en 2024.

Le FNGIR est maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

	Notifié 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
DCRTP (chapitre 74)	1 028 195	953 000	- 75 195	- 7,31%
FNGIR (chapitre 73)	2 054 094	2 054 094	0	0,0%

c) Les autres produits de gestion courante : 1 159 931 €

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers et redevances perçus par la Ville. Ce chapitre augmente de 41 745 €, soit + 3,73%. Il s'agit notamment de constater l'augmentation de 20 000 € relatifs à la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur des Provinces suite à l'extension de ce dernier.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la Ville pour les EHPAD La Quincampoise, et Bérégovoy pour un montant de 438 500 €.

d) Les autres produits : 1 049 431 €

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en diminution de 60 528 € par rapport au BP 2024. Cela est dû aux produits financiers, prévus en baisse de 259 987€ en raison de la diminution des taux d'intérêts perçus dans le cadre des contrats de couverture.

2) Les ressources exogènes : 56,3 M€

Ces ressources d'un montant total de 56,3 M€ sont constituées des dotations perçues de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2024	2025		
74111	Dotation forfaitaire des communes	30 593 833	30 531 000	- 62 833	-0,21%
74111	Garantie communes nouvelles		948 000	948 000	
741127	Dotation nationale de péréquation des communes	929 069	836 000	- 93 069	-10,02%
741123	Dotation de solidarité urbaine des communes (DSU)	10 497 053	10 699 000	201 947	1,92%
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	-	- 241 414	-100,00%
744	FCTVA	100 000	100 000	-	0,00%
74611	DGD des communes et EPCI	298 564	298 564	-	0,00%
747	Participations	6 214 351	5 961 175	-253 176	-4,07%
748	Autres attributions et participations	6 918 563	6 925 038	6 475	0,09%
Total		55 792 847	56 298 777	505 930	0,91%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) protégée grâce à la dotation de garantie des communes nouvelles

La DGF, principale ressource de la commune, au mieux figée depuis plusieurs années, a augmenté en 2024 suite à la mise en place de la dotation de garantie des communes nouvelles. Néanmoins, la DGF sera à nouveau en légère diminution en 2025.

Le budget 2025 intègre une dotation forfaitaire de 31 479 000 €, en baisse de 45 215 € par rapport au notifié 2024.

	Notifié 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	31 524 215	31 479 000	-45 215	-0,14%

b) La dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à une baisse de la part principale.

Pour 2025, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 836 000 €, soit une perte de 93 069 € qui sera compensée dans l'AC garantie 2025.

	Notifié 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	929 069	836 000	-93 069	-10,02%

c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 560 402 € en 2024. Une augmentation de 1,3 % est attendue en 2025, il est ainsi inscrit la somme de 10 699 000 €.

La dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville, est supprimée depuis 2024. Néanmoins, grâce à la mise en place de la dotation de garantie des communes nouvelles, la DGF globale intègre le montant de DSR désormais supprimé.

	Notifié 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 560 402	10 699 000	138 598	1,31%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	0	0	0	0%

d) Les subventions externes

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, Le Cotentin etc...) sont globalement en diminution et budgétisées à hauteur de 5 961 175 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2024	2025		
74718	Autres participations Etat	847 072,00	512 745,00	-334 327,00	-39,47%
7472	Participation régions	23 000,00	25 000,00	2 000,00	8,70%
7473	Participation département	108 500,00	63 600,00	- 44 900,00	-41,38%
74741	Participation communes membres du GFP	128 000,00	124 000,00	- 4 000,00	-3,13%
74748	Participation autres communes	-	-	-	
74751	Participation GFP de rattachement	92 500,00	5 000,00	- 87 500,00	-94,59%
74758	Participation autres groupements	-	-	-	
74784	CCAS et caisse des écoles	14 500,00	-	- 14 500,00	-100,00%
747888	Autres (CAF essentiellement)	5 000 779,00	5 230 830,00	230 051,00	4,60%
Total		6 214 351,00	5 961 175,00	- 253 176,00	-4,07%

On constate une diminution globale de 253 176 €.

Concernant les subventions de l'Etat, elles s'affichent en diminution de 334 327 € (nature 74718). En effet, la Ville avait inscrit au BP 2024 l'équivalent de deux années de participation de l'Etat pour le financement des écoles privées maternelles, soit 622 462 € en raison du retard de versement de la part de ce dernier. L'Etat ayant versé les sommes dues en 2024, il convient d'inscrire seulement une année de subvention en 2025, soit 311 230 €.

En raison de l'absence de la Drheam cup en 2025, les subventions inscrites en 2024 de la part du département (50 000 €) et de l'Agglomération Le Cotentin (90 000 €) ne sont pas prévues cette année.

Les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesse et enfance s'élèvent à plus de 5 millions d'euros chaque année. En 2025, suite à l'ouverture du nouveau centre social Niki de Saint Phalle, il est prévu une participation supplémentaire de la CAF de 52 000 €. De même, les prévisions de subvention pour l'accueil périscolaire augmentent de 113 000 €.

e) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 6 925 038 € en 2025.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2024	2025		
748312	D.C.R.T.P.	1 082 287,00	953 000,00	-129 287,00	-11,95%
74833	Etat-compensation / Exonérations de taxes foncières	4 224 116,00	4 184 000,00	- 40 116,00	-0,95%
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	1 500 000,00	1 702 584,00	202 584,00	13,51%
7484	Dotation de recensement	15 454,00	15 454,00	-	0,00%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	70 000,00	70 000,00	-	0,00%
74888	Autres	26 706,00	-	- 26 706,00	-100,00%
Total		6 918 563,00	6 925 038,00	6 475,00	0,09%

En 2025, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 702 584 €, en augmentation de 13,51 % de budget à budget. Ce montant a été réajusté au regard du montant perçu en 2024.

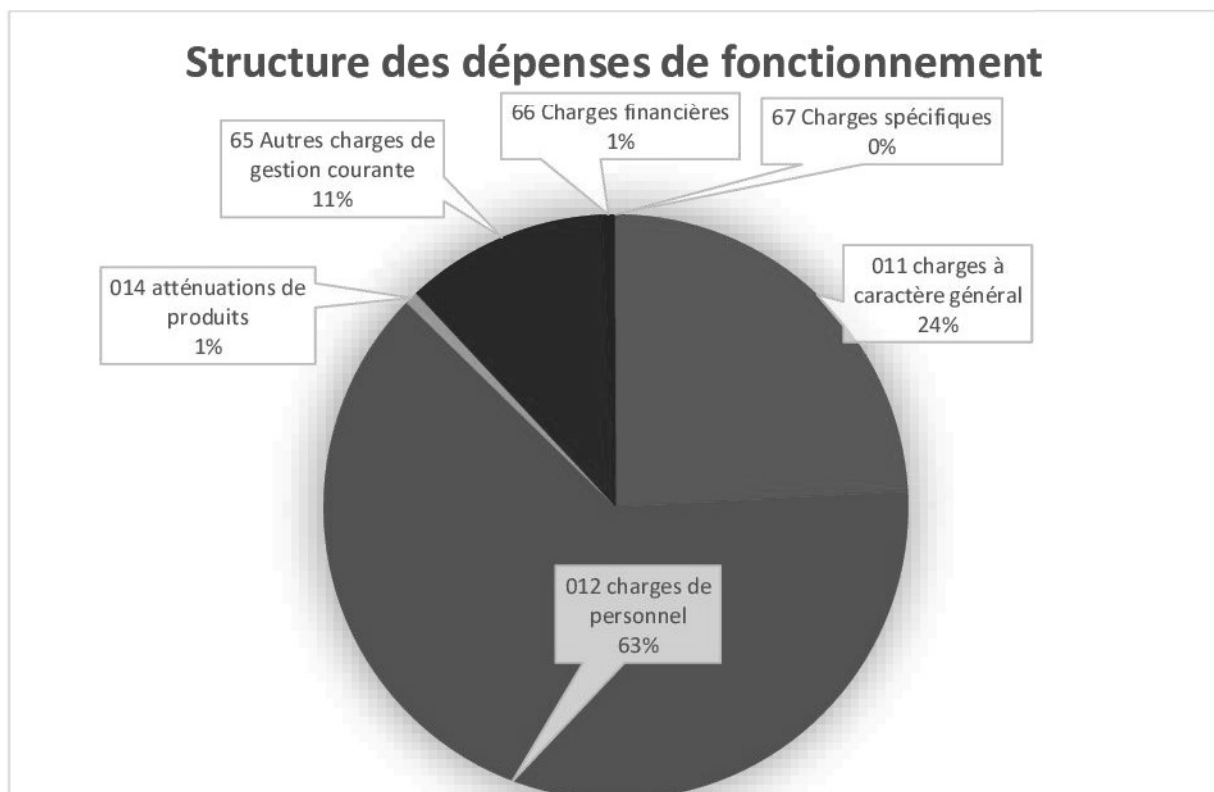
Pour 2025, les allocations compensatrices sont prévues à hauteur de 4 168 000 € au titre du foncier bâti et 16 000 € au titre du foncier non bâti.

B) La diminution des dépenses réelles de fonctionnement : - 1,89 M€

Conformément à ce qui a été annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2025 diminuent de 1,89 M€ soit -1,24 %, malgré la prise en charge des 3 points de cotisations supplémentaires à la CNRACL décidés par le gouvernement impactant les charges de personnel à hauteur de 1,2 M€. Hormis cette charge, tous les principaux postes de dépenses du budget sont soit stables, soit en forte diminution.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	38 073 887	36 221 482	-4,87%
012 charges de personnel	93 488 925	94 692 709	1,29%
014 atténuations de produits	964 089	1 081 856	12,22%
65 Autres charges de gestion courante	17 697 266	16 814 916	-4,99%
66 Charges financières	1 537 410	1 068 609	-30,49%
67 Charges spécifiques	68 000	68 000	0,00%
TOTAL	151 829 577	149 947 572	-1,24%
TOTAL après neutralisation des charges des services communs remboursés par l'agglomération	146 194 507	144 291 026	-1,30%

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.



1) Les charges à caractère général en diminution de -1,85 M€

Les dépenses atteignent 36,2 M€ et sont donc en diminution de 4,87% par rapport au BP 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	38 073 887,00 €	36 221 482,00 €	-4,87%

Ce chapitre englobe l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité en dehors de la masse salariale. On y retrouve les acquisitions de petites fournitures, les charges énergétiques, l'alimentation pour les restaurants scolaires, les frais de télécommunications, le frais d'entretien et réparation des bâtiments ou des véhicules, les assurances payées par la Ville, les fournitures scolaires etc...

Des économies à hauteur de 3,1 M€ :

La diminution de 4,87 % s'explique essentiellement par une diminution du coût de l'énergie. En effet, le nouveau marché de fourniture de gaz génère une économie de 1M€, tandis que les charges relatives à l'électricité sont prévues en diminution de 634 000 €. De plus, les charges locatives payées par la Ville sont en baisse de 175 670 € car elles concernent essentiellement la refacturation des énergies.

Par ailleurs, des économies sont proposées concernant le transport des élèves des écoles maternelles et primaires à hauteur de 35 000 € suite au nouveau marché et à l'optimisation du nombre de rotations.

De plus, des événements ont marqué l'année 2024 tels que le 80^{ème} anniversaire du débarquement, l'accueil de la flamme des Jeux Olympiques, la Drheam Cup ou encore Presqu'île en fleurs qui a lieu tous les 2 ans. Le budget de ces événements, porté à 455 000 € en 2024 est ainsi économisé sur 2025.

De même, des crédits étaient inscrits en 2024 pour la réalisation de diagnostics obligatoires concernant la détection du radon dans les bâtiments municipaux. Ces derniers ont été réalisés dans les bâtiments scolaires, cela représente une économie de 186 000 € sur 2025. Aussi, de nombreuses opérations de travaux se terminent, les frais de fonctionnement induits arrivent à échéance également. Il convient donc de ne pas réinscrire d'une part les crédits relatifs à la location de bungalows pendant les travaux ce qui représente une économie de 270 900 €, et d'autre part ceux nécessaires pour les travaux des rues piétonnes permettant une économie de 127 000 €.

De nombreuses autres économies ont été réalisées dans les services et représentent un total de 272 835 €.

De nouvelles dépenses à hauteur de 1,3 M€ :

Le marché des activités péri et extra scolaires implique une hausse des prévisions nettes de dépenses de 382 000 € par rapport à 2024 en raison de l'actualisation contractuelle du marché. De plus le nouveau marché de maintenance des chaudières nécessite l'inscription de 310 000 € supplémentaires. Aussi, l'augmentation du coût des assurances a pour conséquence une hausse des crédits de 86 000 € pour atteindre un montant global de 629 000 € concernant à la fois l'assurance dommages aux biens, la flotte automobile et la

responsabilité civile. De plus la Ville prévoit de prendre une assurance tous risques chantier pour la construction du palais des sports qui est estimée à 130 000 €. Par ailleurs, 156 000 € sont inscrits pour l'entretien de nouveaux espaces tels que les ZAC, la voie du Homet, ou encore le renouvellement des sols des jeux dans les écoles et le nettoyage des rues piétonnes. Le festival « voyageurs immobiles » a lieu tous les deux ans. Il convient cette année de prévoir un budget de 40 000 € à cet effet.

2) Les charges de personnel : 94,7M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 1,29 % de BP à BP. A périmètre constant, ces dépenses augmentent de 1,19 % une fois neutralisée la mutualisation de services portés par la Ville pour le compte de la communauté d'agglomération à hauteur de 3,8 M€.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	93 488 925,00 €	94 692 709,00 €	1,29%

	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
621 - Personnel extérieur	612 000,00	655 000,00	43 000,00	7,03%
633 - Charges	1 769 627,00	1 769 736,00	109,00	0,01%
641- Rémunération	64 450 502,00	64 392 373,00	- 58 129,00	-0,09%
645 - Cotisations	25 122 153,00	26 141 162,00	1 019 009,00	4,06%
647-648 Autres versements et charges	1 534 643,00	1 734 438,00	199 795,00	13,02%
Total	93 488 925,00	94 692 709,00	1 203 784,00	1,29%
-Remboursement services mutualisés CAC	3 711 242,00	3 850 000,00	138 758,00	3,74%
Total net	89 777 683,00	90 842 709,00	1 065 026,00	1,19%

a) Les frais de personnels extérieurs (comptes 621) :

Les frais de personnels extérieurs augmentent de 43 000 € soit 7,03 %. Il s'agit du remboursement par la Ville au CCAS ou à la communauté d'agglomération Le Cotentin des frais de personnel mis à disposition.

b) La masse salariale (chapitre 012 hors comptes 621) :

La masse salariale représente 63% du budget de fonctionnement et demeure le premier poste de charges. A ce titre, sa maîtrise reste un enjeu prioritaire dans l'équilibre du budget. Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, l'évolution de ce chapitre relève cependant de deux phénomènes :

- L'un endogène, relatif à la volonté propre de la Ville pour développer ou rationaliser ses politiques publiques, salariales et managériales,
- L'autre exogène, provenant des décisions du gouvernement de revaloriser les grilles indiciaires et les déroulements de carrières des agents publics, ce qui fut le cas notamment entre 2022 et 2024.

Le gouvernement a confirmé pour 2025 et les exercices suivants, la mise en place d'une augmentation de 12 points sur 4 ans de cotisations supplémentaires à la CNRACL.

Sans cette ponction estimée à 1,2 millions d'euros par an, le budget 2025 assurerait la stabilité de sa masse salariale, en accompagnant le déploiement de services nécessaires à la sécurité des habitants ainsi qu'à l'efficacité de l'administration communale.

Un effectif stable renforcé dans les secteurs de la sécurité publique et des nouvelles technologies :

En 2025, les effectifs permanents rémunérés devraient progresser avec le recrutement sur postes vacants à l'organigramme. Par ailleurs, suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique mettant en avant le besoin de renforcer les compétences et les moyens, en adaptant les ressources humaines et matérielles aux besoins actuels et futurs (identification d'environ 80 projets), 17 créations de postes ont été actées à la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information au CST de novembre 2024. Deux créations de postes de policiers municipaux y ont également été actées. La volonté politique de la collectivité est de disposer d'un service de police municipale de proximité établissant un relationnel fort avec la population et les différents partenaires présents sur le territoire, mais aussi d'être en capacité de sécuriser certains secteurs identifiés.

Ainsi, les mouvements et créations de postes validés ont été budgétisés à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Les avancements d'échelons et de grades, résumés sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité), apporteront une progression de près de 900 000 €, correspondant à 1 % du réalisé estimé de l'année N-1.

Parallèlement, plusieurs mesures locales vont venir impacter la masse salariale 2025 :

- Le transfert du centre de santé à la communauté d'agglomération générant une économie de 540 000 €,
- La mise en place d'un contrat de prévoyance, pour un coût estimé à 277 000 €,
- La réintégration de 33 % du régime indemnitaire pour la 1^{ère} année de congé longue maladie et 66 % pour les 2 années suivantes, représentant 55 000 €.

Plusieurs mesures nationales prises sur l'année 2024, ainsi que de nouvelles mesures à venir, impacteront également la masse salariale 2025, notamment :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale CNRACL pour les titulaires, pour un coût estimé de 1 200 000 €,
- L'augmentation de 1 point de la cotisation Urssaf maladie maternité, représentant près de 410 000 €,

- La répercussion de l'augmentation du SMIC au 01/11/2024 et un relèvement prévisionnel au 01/01/2025 pour 48 000 €.

La prise en compte de ces différentes mesures gouvernementales est chiffrée à près de 1,7 millions d'euros sur l'année 2025.

Ainsi, la masse salariale (chapitre 012) inscrite au budget prévisionnel augmentera de 1,29 %, passant de 93,47 M€ au BP 2024 à 94,67 M€ au BP 2025 soit l'équivalent des 3 points de cotisation à la CNRACL. Sans cette décision gouvernementale, la masse salariale serait restée stable entre le BP 2024 et le BP 2025.

3) Les atténuations de produits essentiellement composées du prélèvement du FPIC : 1M€

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité et surtout le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nature 7392221).

Seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 996 096 € pour 2025, soit le montant notifié en 2024.

Cependant, toute variation du FPIC est dorénavant compensée par la communauté d'agglomération dans le cadre du pacte financier et fiscal qui prévoit la neutralisation des hausses de FPIC à compter de 2023.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
014 atténuations de produits	964 089,00 €	1 081 856,00 €	12,22%

4) Les charges de gestion courante en forte diminution de - 4,99%

Ce chapitre est en diminution de 882 350 €.

Il comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS et la caisse des écoles, ou encore aux autres établissements publics tels que La Brèche. Il comprend également les indemnités et charges afférentes aux élus, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage ou encore les admissions en non-valeur.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
65 Autres charges de gestion courante	17 697 266,00 €	16 814 916,00 €	-4,99%

Une diminution des dépenses à hauteur de 1 M€ :

Les transferts d'équipements à l'agglomération dans le cadre du pacte fiscal et financier permettent de générer des économies. En effet, le transfert de l'ESAM C2 au 01/01/2025

génère une diminution de crédits sur ce chapitre de 483 830 €. De même, l'établissement La Brèche doit être transféré au 01/07/2025, ce qui implique une diminution de la subvention versée par la Ville à hauteur de 180 750 €. Concernant le centre de santé Brès Croizat, également transféré au 01/01/2025, la prise en charge de son déficit prévisionnel 2024 à hauteur de 214 532 € par le budget principal de la Ville n'est donc pas reconduite en 2025.

De plus, la subvention versée à la CAF pour la gestion de la crèche de la Brèche du Bois est diminuée de 74 435 € en raison de la fermeture de celle-ci.

Des augmentations pour un montant de 112 734 € :

Le montant global des contributions aux écoles privées maternelles et primaires s'élève à 1 080 000 €, en augmentation de 35 000 €. De plus, la convention passée avec la crèche des armées pour la réservation de berceaux implique de nouvelles dépenses à hauteur de 33 734 €.

Par ailleurs, le jury de concours pour la salle de roller hockey va être lancé en 2025. Cela implique le versement d'indemnités aux architectes non retenus par le jury pour un montant prévisionnel de 44 000 €.

Stabilité de la subvention versée au CCAS à hauteur de 6,5 M€ :

La subvention versée au CCAS s'élève à 6 512 721€ pour 2025, identique à 2024.

La subvention versée par la Ville représente 32,86 % du budget de fonctionnement du CCAS. En effet, ce dernier s'élève à 19 820 248 € (budget principal uniquement). Le budget général du CCAS comprenant le budget principal et les 11 budgets annexes atteint 36 M€ en fonctionnement.

Le budget principal est composé des crédits alloués à la politique d'action sociale du CCAS (coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité, coordination des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement social au logement). On y retrouve également les subventions aux budgets annexes nécessaires pour équilibrer les résidences autonomes, le service d'aide à domicile ou encore les EHPAD. En effet, le budget du CCAS est composé de 11 budgets annexes dont les crédits sont répartis de la manière suivante par budget :

Budgets annexes	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Aide à domicile	2 912 428 €	11 978 €	2 924 406 €
Total résidences autonomie	4 184 935 €	101 531 €	4 286 466 €
RA du Vieux Château	788 634 €	29 684 €	818 318 €
RA des Roquettes	709 193 €	15 439 €	724 632 €
RA les Myosotis	815 810 €	16 820 €	832 630 €
RA la Noé	938 431 €	18 201 €	956 632 €
RA la Chancelière	384 394 €	7 504 €	392 198 €
RA la Chênaie	376 978 €	5 368 €	361 726 €
Accueil de jour	171 495 €	8 515 €	180 010 €
Total EHPAD	9 399 586 €	147 000 €	9 546 586 €
EHPAD Bérégovoy	3 200 099 €	50 000 €	3 250 099 €
EHPAD la Quincampoise	4 111 770 €	66 100 €	4 177 870 €
EHPAD la Sérénité	2 087 717 €	30 900 €	2 118 617 €
TOTAL	16 496 949 €	260 509 €	16 757 458 €

6,3 M€ de subventions versées aux associations (nature 65748) : Un montant global stable :

Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure une priorité. La municipalité a décidé de stabiliser le montant global des subventions aux associations à 6,3 M€. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2025 (Annexe B8, subventions versées dans le cadre du vote du budget). Les 20 associations bénéficiant des montants les plus importants sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2025
LE TRIDENT SCENE NATIONALE	978 708
JSC HAND BALL	444 328
MAISON PR TOUS LEO LAGRANGE	360 758
MJC	357 682
CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	330 169
CASCS	214 514
ECOLE DE VOILE	139 291
USLG BASKET	127 000
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	120 000
FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	96 220
ASC FOOTBALL	96 000
ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	94 470
LE POINT DU JOUR CENTRE ART EDITEUR	88 000
CHERBOURG BASKET BALL	87 333
UST BASKET BALL	87 220
ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE FOOTBALL	86 000
ARRIVEE FASTNET CHERBOURG	83 000
UNION SPORTIVE LA GLACERIE	71 850
ECOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE	68 500
L'AUTRE LIEU	60 000
Total	3 991 043

5) Les charges financières : une diminution portée par la baisse des taux

Sur 2024, les prévisions ont été surestimées notamment sur des niveaux d'intérêts élevés. Les taux s'étant détendus sur 2024 et le livret A ayant amorcé une baisse significative (2,40 % au 1^{er} février), les charges financières diminuent de 30,49 %, soit 468 801 €, sur 2025.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
66 Charges financières	1 537 410,00 €	1 068 609,00 €	-30,49%

6) Des charges exceptionnelles constantes :

Avec le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 en 2023, le chapitre 67 ne contient plus que les annulations de titres sur exercices antérieurs prévus à la même hauteur qu'en 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	% d'évolution de BP à BP
67 Charges spécifiques	68 000,00 €	68 000,00 €	0,00%

C) Une épargne qui retrouve son niveau de 2023 :

L'inversion de l'effet ciseaux prévue au budget 2025 est le résultat de la diminution inédite des dépenses de fonctionnement. Cette situation vertueuse permet de poursuivre le redressement des ratios d'épargnes du budget primitif. Ainsi, l'épargne nette prévisionnelle de 2025 retrouve son niveau de 2023 à savoir 5,4 M€, et double par rapport au BP 2024.

	BP 2024	BP 2025	Evolution en €	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	159 967 986	160 960 998	993 012	0,62%
- Dépenses réelles de fonctionnement (Hors c/66)	150 292 167	148 878 963	-1 413 204	-0,94%
= Epargne de gestion	9 675 819	12 082 035	2 406 216	24,87%
- charges financières	1 537 410	1 068 609	-468 801	-30,49%
= Epargne brute	8 138 409	11 013 426	2 875 017	35,33%
- amortissement net du capital de la dette	5 390 016	5 566 545	176 529	3,28%
Epargne nette	2 748 393	5 446 881	2 698 488	98,18%

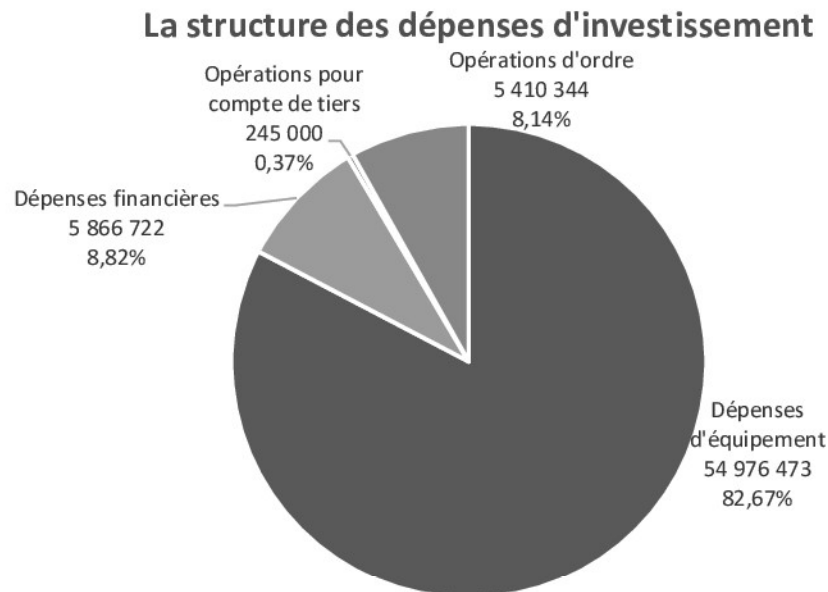
Au BP 2025, l'épargne nette prévisionnelle s'établit à 5,45 M€ en augmentation de 2,7 M€ par rapport à 2024. Après une diminution de l'épargne nette en 2024 suite à la perte du filet de sécurité de l'Etat, cette dernière retrouve son niveau de 2023.

L'épargne participe au financement équilibré de la section d'investissement au côté d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2024.

II - La section d'investissement : 66,5 M€

La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 66 498 539,44 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 50 074 769,44 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 16 423 770 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 61 088 195,44€ dont 5 866 722 € de dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 5 410 344 €.



A) Un programme d'équipement dynamique de 55 M€

Le budget principal présente 55 221 473 € de dépenses d'équipement (dont les dépenses pour compte de tiers), soit 6 M€ de plus qu'en 2024.

1) Des investissements favorisant le développement et l'aménagement de la Ville : 15,6 M€

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 5,2 M€ d'aménagement de voiries (travaux de voirie, voies douces, mobilier urbain, réparations d'ouvrages d'art, bornes de recharges électriques et horodateurs).
- ✓ 2,2 M€ pour la fin de la rénovation du plateau piétonnier.
- ✓ 2,0 M€ d'acquisitions, études et travaux divers notamment pour le secteur de Pont Marais, des Eglantines, la démolition de bâtiments municipaux vides, les subventions pour ravalement de façades et vitrines, les aides au secteur locatif.
- ✓ 1,8 M€ d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel).
- ✓ 1,3 M€ pour l'accompagnement des travaux du Bus Nouvelle Génération.
- ✓ 1,1 M€ pour l'éclairage public

- ✓ 1,0 M€ pour l'opération de renouvellement urbain du secteur des Fourches / Charcot Spanel
- ✓ 0,91 M€ pour l'aménagement de Collignon.

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service à la population : 30 M€

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale. Les principales opérations 2025 concernent le palais des sports de Chantereyne (17,2 M€), le groupe scolaire Robert Doisneau (3,7 M€) ainsi que l'école Mitterrand (1,4 M€)

a) Assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité : 6,8 M€

- ✓ 6,8 M€ pour le Schéma directeur des écoles publiques (comprenant les travaux dans les écoles Mitterrand et Doisneau), les travaux dans les restaurants scolaires, les cours d'écoles, le développement du numérique ou encore l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles.

b) Assurer l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 0,4 M€

- ✓ 0,2 M€ pour le Pôle petite enfance Agnès Varda
- ✓ 0,2 M€ pour les travaux, matériels et mobiliers des autres crèches, Multi accueil et RAM (relais des assistantes maternelles)

c) Agir en matière de santé et solidarité : 0,2 M€

- ✓ 0,2 M€ de travaux à la cuisine Ile de France

d) Soutenir l'action culturelle : 1,5 M€

- ✓ 1,0 M€ pour divers travaux dans les bâtiments culturels et culturels, les restaurations d'œuvres et acquisitions de matériel et mobilier
- ✓ 0,3 M€ pour les parcours patrimoniaux en centre-ville
- ✓ 0,2 M€ pour le conservatoire de musique

e) Améliorer les services à la jeunesse : 0,8 M€

- ✓ 0,8 M€ pour les ALSH Asselin Dujardin et Roquettes, les travaux, matériels et mobiliers dans les autres structures jeunesse

f) Favoriser la pratique sportive : 19,9 M€

- ✓ 17,2 M€ pour le palais des sports
- ✓ 1,2 M€ pour des travaux et acquisitions de matériels pour les autres équipements sportifs
- ✓ 0,6 M€ pour la rénovation de la tribune du stade Tesson
- ✓ 0,5 M€ pour les vestiaires du stade Bocher.
- ✓ 0,4 M€ pour la requalification de l'éclairage des stades

g) Conforter l'aménagement des cimetières et la tranquillité publique : 0,2 M€

- ✓ 0,1 M€ pour l'acquisition de columbariums, la rénovation de voirie et travaux d'entretien dans les cimetières
- ✓ 0,04 M€ d'installation de systèmes de vidéoprotection

3) Préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement de la collectivité : 9,5 M€

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 5,3 M€ de travaux dans divers bâtiments (travaux d'économies d'énergies, renouvellement de chaudières, de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies déléguées, les salles communales, démolition de bâtiments...)
- ✓ 1,7 M€ de logiciels, prestations et matériels informatiques
- ✓ 1,2 M€ de véhicules lourds pour les services (balayeuse et laveuse pour le service nettoyage, fourgons pour les ateliers, fourgon isotherme pour la cuisine centrale, fourgons et épaveuse pour la voirie)
- ✓ 1,05 M€ d'attributions de compensation versées à l'agglomération Le Cotentin pour assurer essentiellement le renouvellement du site de la Cité de la Mer
- ✓ 0,2 M€ de matériels et mobiliers pour les services, de frais d'insertion pour les marchés publics et du matériel de prévention et sécurité

B) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses de la section d'investissement hors dette (55,2 M€ de dépenses) se décline ainsi :

BUDGET PRINCIPAL 2025	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	55 221 473		
Total des dépenses financières hors dette	21 500		
Subventions d'investissement		1 349 710	2,4%
Cessions		6 000	0,0%
Emprunt d'équilibre		42 638 882	77,2%
Dotations et fonds de concours et divers		4 826 500	8,7%
Créances sur concessionnaires		975 000	1,8%
Epargne nette		5 446 881	9,9%
Total	55 242 973	55 242 973	100,0%

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer cette part.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2024 s'élève à 28 millions d'euros. 8 millions viendront financer les investissements antérieurs reportés et 20 millions atténueront significativement les 42,7 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel 2025.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement à recevoir seront inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département, Agglomération Le Cotentin, CAF ...) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. Elles viendront diminuer d'autant la part de l'emprunt. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2024 s'élève à 3,7 M€.

Les dotations et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisé.

C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

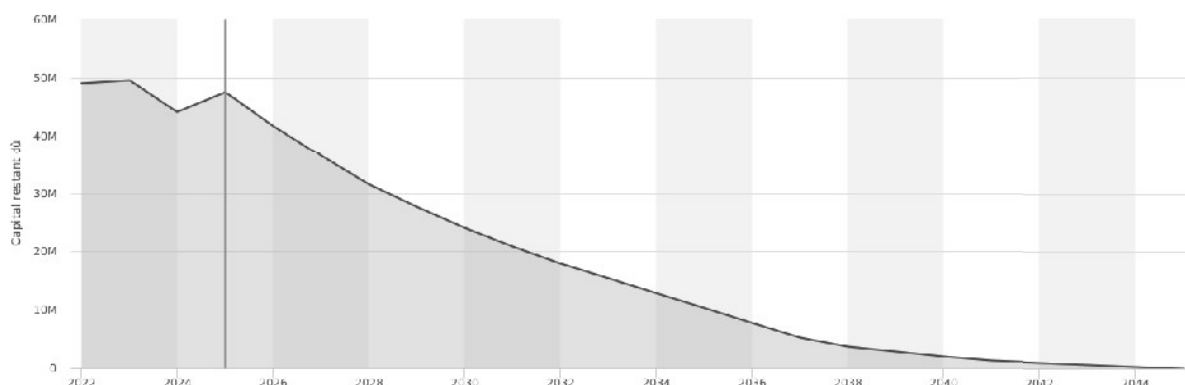
En 2024, l'encours brut par habitant du budget principal s'établissait à 602 euros quand la moyenne de la strate se situe à 1 402 euros (chiffre 2023).

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 2 ans en 2024. Ce ratio s'élevait à 6,5 ans en 2023 pour les communes de même strate.

En 2024, trois emprunts d'un montant total de 8 900 000 € ont été mobilisés :

- Un premier emprunt de 3 900 000 € sur 20 ans indexé sur Euribor 12 mois + 0,60%
- Un second emprunt de 3 000 000 € sur 20 ans indexé sur Livret A + 0,60 %.
- Un troisième emprunt de 2 000 000 € sur 13 ans à un taux de 2%.

Malgré ces nouveaux emprunts, l'extinction de la dette de Cherbourg-en-Cotentin demeure rapide les premières années.

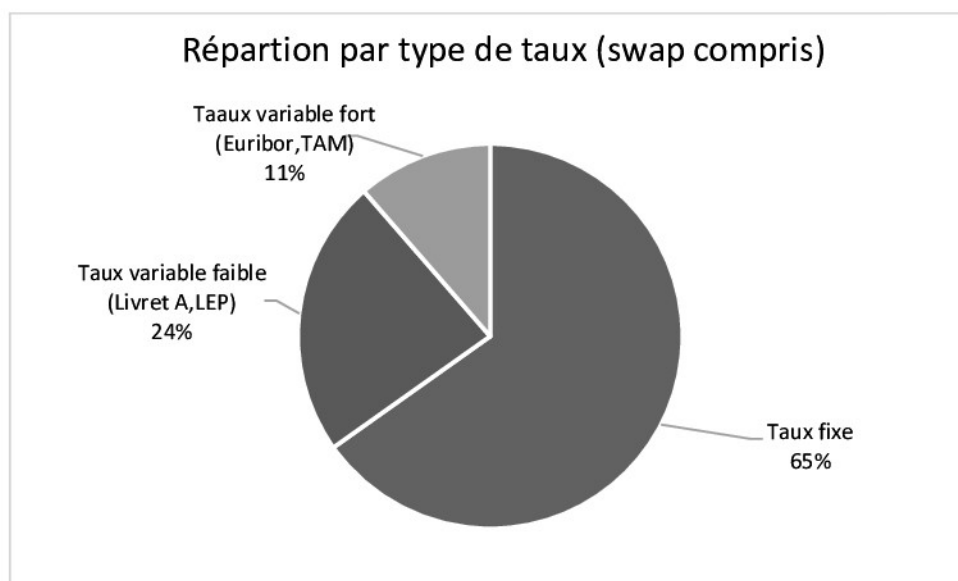


Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette brute du budget principal atteint 49 173 374 €, dont 1 833 409 € de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

€	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
Dette propre	43 769 782,58	47 339 965,20	3 570 182,62	8,16%
Dette récupérable (agglomération)	2 108 575,85	1 833 408,97	-275 166,88	-13,05%
Dette brute budget principal	45 878 358,43	49 173 374,17	3 295 015,74	7,18%

Le taux moyen reflète la qualité de la dette sur l'exercice. Pour l'année 2024, il s'élève à 2 %.

La dette est saine, composée de 65 % de taux fixe, 24 % de Livret A et LEP et de 11 % de taux monétaires courants.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps, qui permettent de se protéger de la hausse des taux.

Après une longue période de taux historiquement bas voire négatifs, les taux ont fortement augmenté depuis l'été 2022, avec un pic atteint en fin d'année 2023.

L'annuité de la dette du budget principal atteint 6 384 593 € et reste stable par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Capital	5 628 334	5 845 222	216 888	3,9%
Intérêts (y ICNE et swaps nets)	1 122 570	886 512	-236 058	-21,0%
Annuité brute	6 750 904	6 731 734	-19 170	-0,3%
Annuité récupérée CAC	370 890	347 141	-23 749	-6,4%
Annuité nette	6 380 014	6 384 593	4 579	0,1%

Les budgets annexes

I. Le budget annexe du port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La Ville est concessionnaire. La nouvelle concession a démarré au 01/01/2024 pour 15 ans et inclut désormais le Port des Flamands. Ce budget a préalablement été validé par Ports de Normandie après le Conseil Portuaire du 5 décembre 2024 et par le Conseil d'exploitation de la régie des ports de plaisance du 17 octobre 2024.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 3 579 364 € en section d'exploitation et à 2 072 832 € en section d'investissement.

A) La section d'exploitation :

1) **Les dépenses réelles d'exploitation : 2 889 364 €**

Elles enregistrent une diminution de - 62,19 % soit - 4 753 197 €. Cependant, cette différence conséquente correspond surtout aux droits d'entrée (4,9 M€) dans la nouvelle concession, neutralisés par Ports de Normandie conformément au cahier des charges en 2024. De fait, après neutralisation des droits d'entrée prévus au BP 2024, les dépenses augmentent de 146 803 €, soit 5,35 %.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
011	Charges à caractère général	1 580 779	1 682 822	6,46%
012	Charges de personnel	1 055 000	1 140 500	8,10%
65	Charges de gestion courante	41 200	20 010	-51,43%
66	Charges financières	500	-	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	4 925 082	26 032	-99,47%
69	Impôts des sociétés	40 000	20 000	-50,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		7 642 561	2 889 364	-62,19%
Total des dépenses réelles d'exploitation après neutralisation des 4,9 M€ de droits d'entrée dans la nouvelle concession.		2 742 561	2 889 364	5,35%

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 6,46 % soit

102 043 € dont :

- 3 222 € supplémentaires pour le paiement de la cotisation foncière des entreprises.
- 19 740 € supplémentaires pour le paiement des taxes foncières qui s'élèvent à 295 890 €.
- - 10 000 € pour le remplissage des cuves de carburant. Le carburant étant destiné à la vente, on retrouve la recette équivalente.
- 1 300 € d'augmentation des assurances.
- 15 000 € supplémentaires pour les énergies (gaz, électricité).
- 12 000 € d'augmentation pour les fournitures et petit équipement.
- 35 000 € de prestations de services dont 9 000 € pour le nettoyage des pontons.

- 14 000 € de prise en charge des escales des résidents dans les ports voisins pendant la Fastnet
- 13 500 € de plus pour le paiement des escales des résidents titulaires du passeport escales.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en hausse de 8,10 %, soit + 85 500 €.

L'augmentation prévisionnelle est liée à l'adhésion du port de plaisance à la convention nationale collective. Les agents titulaires actuels peuvent opter pour un passage en droit privé. L'inscription 2025 prend en compte cet éventuel passage en intégrant notamment, pour tous les agents concernés, la hausse des astreintes et le 13^{ème} mois.

On constate également l'impact de deux postes budgétés en année pleine en 2025 contre une demie année en 2024 représentant 46 000 €.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont en diminution de 51,43 % soit - 21 190 €.

Il s'agit d'ajuster à la baisse le montant des créances admises en non-valeur pour le ramener à 20 000 €. Ce sont des créances qui sont considérées comme non recouvrables par les services de la direction générale des finances publiques après que ceux-ci aient utilisé toutes les possibilités de recouvrement. Cela implique ensuite pour le budget du port d'admettre ces créances en non-valeur par l'inscription de crédits correspondants, en application d'une délibération annuelle spécifique.

L'inscription au titre des impôts sur les bénéfices (chapitre 69) est prévue à hauteur de 20 000 €, montant en diminution de 50% soit - 20 000 € suite à la constatation du montant versé en 2024 (4 558 €).

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont inscrites à hauteur de 26 032 € soit une diminution de 4 899 050 €. Il s'agit de ne pas renouveler en 2025 l'inscription en 2024 de 4 900 000 € de droits d'entrée dans la nouvelle concession.

2) Les recettes réelles d'exploitation : 3 382 532 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en diminution de 58,18 % soit - 4 705 326 €.

Cependant, il faut neutraliser la somme de 4,9 M€ d'indemnisation de sortie de l'ancienne concession qui ont été versés par Ports de Normandie en 2024. Ainsi, après neutralisation des 4,9 M€, les recettes augmentent de 194 674 €, soit 6,11%.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
70	Vente de produits et services	3 095 246	3 273 482	5,76%
013	Atténuation de charges	4 000	2 000	-50,00%
75	Produits de gestion courante	38 000	37 050	-2,50%
77	Produits exceptionnels	4 950 612	70 000	-98,59%
Total recettes réelles d'exploitation		8 087 858	3 382 532	-58,18%
Total des recettes réelles d'exploitation après neutralisation des 4,9 M€ de droits de sortie de l'ancienne concession.		3 187 858	3 382 532	6,11%

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 3 273 482 € (chapitre 70), en augmentation de 178 236 € soit + 5,76 %, elles comprennent principalement :

- La location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 75,6% du chiffre d'affaires ;
- La vente de carburant (10,5% du chiffre d'affaires) ;
- Les manutentions de grutages (4,7% du chiffre d'affaires) ;
- Les amodiations (5,5% du chiffre d'affaires).

Les prévisions intègrent une actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2025 conformément à la délibération 2024-314 du 13 décembre 2024, nécessaire pour faire face à l'inflation et au besoin d'investissement. En 2025, les tarifs portuaires augmentent de 3,9% pour la quasi-totalité des prestations.

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont en légère diminution de 950 €. Elles correspondent aux remboursements de taxes foncières par les amodiateurs.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) diminuent de 4 880 612 €. Il s'agit des 4,9 M€ qui correspondent aux droits de sortie de l'ancienne concession reversés par Ports de Normandie au budget annexe du port. Si on retraits les 4,9 M€ perçus en 2024, les recettes de ce chapitre augmentent de 19 388 €. Il s'agit de l'augmentation du dégrèvement de CFE (cotisation foncière des entreprises).

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
Epargne de gestion	445 797	493 168	10,63%
- intérêts	500	-	-100,00%
Epargne brute	445 297	493 168	10,75%
-amortissement du capital de la dette	-	-	
Epargne nette	445 297	493 168	10,75%

L'épargne nette augmente de 47 871 €, soit 10,75%.

Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2025, le montant des dotations aux amortissements atteint 493 168 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 493 168 € assure donc le juste équilibre de la section d'exploitation.

C) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 1 876 000 € et résultent de l'inscription des opérations suivantes, notamment :

- ✓ 1 150 000 € pour divers aménagements portuaires (mise en place d'un nouveau ponton de service, 1^{ère} phase de mise en œuvre d'un projet global au niveau de l'aire de carénage, installation d'une grue électrique 3,5t avec son ponton d'armement, aménagement de parcelles).
- ✓ 215 000 € pour le diagnostic et la réfection des pieux et anodes
- ✓ 120 000 € pour la finalisation de l'opération d'installation du système de contrôle d'accès
- ✓ 117 000 € pour des dépenses courantes d'investissement (outillage, petits travaux sur les bâtiments et la voirie , équipements, , mobilier, matériel informatique)
- ✓ 80 000 € pour des travaux de voirie
- ✓ 60 000 € pour l'acquisition d'échelles de sécurité
- ✓ 40 000 € pour la réparation de catways et pontons
- ✓ 39 000 € pour finaliser l'installation d'un transformateur indépendant
- ✓ 20 000 € pour la création du site internet et d'interfaces digitales
- ✓ 20 000 € pour la reprise de maçonnerie et jointements au port de l'Epi et quai de Caligny
- ✓ 15 000 € pour le changement de chaînes d'amarrage au port des Flamands

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2025	
Épargne nette	493 168	26,29%
Emprunt	1 382 832	73,71%
Total des recettes d'investissement	1 876 000	100%

L'épargne nette finance les investissements de l'année à 26,29%. L'emprunt inscrit permet d'assurer l'équilibre prévisionnel du budget. Cependant, les excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés au 31/12/2024 seront repris au budget supplémentaire. Ils permettront alors de diminuer significativement la prévision d'emprunt.

II. Le budget annexe du camping

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 202 460 € en section d'exploitation et à 18 884 € en section d'investissement. Ce budget a été établi avant la prise de décision de fermeture du camping. Des ajustements se feront au moment du budget supplémentaire afin de tenir compte de cette dernière.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 183 576 €.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
011	Charges à caractère général	87 604	95 521	9,04%
012	Charges de personnel	78 500	78 500	0,00%
65	Charges de gestion courante	7 005	55	-99,21%
67	Charges exceptionnelles	400	2 300	475,00%
68	Dotations aux provisions	-	-	0,00%
69	Impôts sur les bénéfices	7 200	7 200	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		180 709	183 576	1,59 %

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 7 917 €, notamment pour la fourniture d'eau et le paiement de la redevance relative à la collecte des ordures ménagères.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont stables.

Par ailleurs, 2 000 € sont inscrits en charges exceptionnelles pour indemniser une entreprise suite à l'annulation des travaux initialement prévus.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 202 000 €.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
70	Vente de produits et services	192 138	202 000	5,13%
75	Produits de gestion courante	7 000	-	-100,00%
Total recettes réelles d'exploitation		199 138	202 000	1,44%

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70). Elles sont en augmentation de 9 862 €, les prévisions s'ajustant au montant perçu en 2024.

La taxe de séjour (chapitre 75), n'est plus perçue directement par le camping. La taxe est « prélevée » directement par la Trésorerie Municipale pour être entièrement reversée à la SPL tourisme.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 18 424 €, stable par rapport à 2024.

Les soldes intermédiaires de gestion:

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
Epargne de gestion	18 429	18 424	-0,03%
- intérêts	-	-	-
Epargne brute	18 429	18 424	-0,03%
-amortissement du capital de la dette	-	-	-
Epargne nette	18 429	18 424	-0,03%

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 18 424 € prévus pour quelques travaux courants.

III. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 117 533 € en section d'exploitation et à 84 787 € en section d'investissement.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 32 736 €. Elles diminuent de 1 519 €.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
011	Charges à caractère général	21 220	20 087	-5,34%
012	Charges de personnel	-	-	
65	Autres charges de gestion courante	50	50	0,00%
66	Charges financières	1 114	728	-34,65%
67	Charges exceptionnelles	500	500	0,00%
69	Impôts sur les sociétés	11 371	11 371	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		34 255	32 736	-4,43%

Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 1 133 € notamment sur la maintenance et le remboursement de frais à la collectivité de rattachement. Par ailleurs, les intérêts de la dette diminuent de 386 € (chapitre 66).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 117 158 €.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
70	Vente de produits et services	116 028	117 158	0,97%
	Total recettes réelles d'exploitation	116 028	117 158	0,97%

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque. Elles sont en légère augmentation de 1 130 € par rapport à 2024.

B) Les soldes intermédiaires de gestion :

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
Epargne de gestion	82 887	85 150	2,73%
- intérêts	1 114	728	-34,65%
Epargne brute	81 773	84 422	3,24%
-amortissement du capital de la dette	81 773	84 422	3,24%
Epargne nette	-	-	-

L'épargne brute est juste suffisante pour financer le remboursement de la dette en capital. Ce budget n'a pas d'investissements nouveaux à financer.

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 84 422 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt.

D) La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 171 579 € au 1^{er} janvier 2025, en recul de 32,28 % par rapport à 2024.

	Encours au 01/01/2024	Encours au 01/01/2025	Var. €	Var. %
Dette budget panneaux photovoltaïques	253 351,01	171 578,70	-81 772,31	-32,28%

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux fixe : 0,47 %
- Durée résiduelle : 1 an et 9 mois
- Charte Gissler : 1A

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 75 150 €, en hausse de 2 263 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	Var. €	Var. %
Capital	81 773	84 422	2 649	3,2%
Intérêts (yc icne)	1 114	728	-386	-34,6%
Annuité	82 887	85 150	2 263	2,7%

IV - Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel et charges exceptionnelles équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
012 - Charges de personnel	3 400	3 400	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	100	100	0,00%
Total des charges d'exploitation	3 500	3 500	0,00%

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
70 - Vente de produits et de marchandises	3 500	3 500	0,00%
Total des recettes réelles d'exploitation	3 500	3 500	0,00%

Ce budget est stable par rapport à 2024 et peu élevé en raison de l'absence d'agents spécialisés dans le fossoyage. Des entreprises extérieures assurent le creusement des fosses.

V - Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 316 099 € en section d'exploitation et à 206 527 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment la Brèche, centre des arts du cirque. Cependant, la Brèche fait partie des équipements qui doivent être transférés à l'agglomération dans le cadre du pacte fiscal et financier. Le transfert ayant lieu au 1^{er} juillet, les dépenses et recettes correspondantes n'ont pas été modifiées au budget primitif. Elles le seront au moment du budget supplémentaire.

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 127 310 €. Elles enregistrent une diminution de 20 116 € soit -13,64 %.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
011	Charges à caractère général	140 950	123 300	-12,52%
012	Charges de personnel	-	-	
65	Charges de gestion courante	1 010	1 010	0,00%
67	Charges exceptionnelles	5 466	3 000	-45,12%
Total dépenses réelles d'exploitation		147 426	127 310	-13,64%

Les prévisions de dépenses diminuent afin de se rapprocher du réalisé 2024 et diminuer les dépenses de fonctionnement du manoir d'Imbranville destiné à la vente.

Les recettes d'exploitation sont en diminution de 23 447 € soit - 10,83 %.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
70	Ventes de produits, prestations	2 700	3 470	28,52%
75	Autres produits de gestion courante	213 819	189 602	-11,33%
77	Produits exceptionnels	-	-	0,00%
Total recettes réelles d'exploitation		216 519	193 072	-10,83%

La diminution constatée en recettes provient essentiellement des loyers du manoir d'Imbranville.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
Epargne de gestion	69 093	65 762	-4,82%
- intérêts	-	-	-
Epargne brute	69 093	65 762	-4,82%
-amortissement du capital de la dette	-	-	-
Epargne nette	69 093	65 762	-4,82%

L'épargne nette prévisionnelle 2024 atteint 65 762 €, en diminution de 3 331 €.

C) La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 83 500 € pour 2025. Il s'agit de matériels à renouveler pour les salles et de travaux à réaliser à la Brèche avant le transfert à l'agglomération.

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2025	
Epargne nette	65 762	78,76 %
Emprunt prévisionnel	17 738	21,24%
Total des recettes d'investissement	83 500	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté. L'emprunt est uniquement inscrit en prévision pour assurer l'équilibre budgétaire. Il sera annulé lors de l'affectation des résultats au budget supplémentaire 2025.

VI - Le budget annexe des parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 618 067 € en section d'exploitation et à 98 977 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings dits « à barrière » : Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), et Trinité (100 places).

A) La section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 519 090 € et enregistrent une diminution de 6 101 €, soit - 1,16 %.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
011	Charges à caractère général	172 431	166 330	-3,54%
012	Charges de personnel	351 000	351 000	0,00%
65	Charges de gestion courante	1 160	1 160	0,00%
67	Charges exceptionnelles	600	600	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		525 191	519 090	-1,16%

Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de 6 101 € essentiellement sur les fournitures d'énergie.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont identiques à l'année 2024.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 585 780 €. Elles sont prévues en diminution de 6 101 € soit - 1,03 %.

		BP 2024	BP 2025	% d'évolution
75	Autres produits de gestion courante	323 010	343 010	6,19%
77	Produits exceptionnels	268 871	242 770	-9,71%
78	Reprises sur provisions			
Total recettes réelles d'exploitation		591 881	585 780	-1,03%

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. Ils sont prévus en augmentation de 20 000 € sur le parking Gambetta-Fontaine au vu du réalisé 2024.

Afin de garantir l'équilibre de ce budget sans augmentation excessive des tarifs, le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 242 770 € (chapitre 77) en diminution de - 26 101 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2024	BP 2025	% d'évolution
Epargne de gestion	66 690	66 690	0,00%
- intérêts	-	-	
Epargne brute	66 690	66 690	0,00%
-amortissement du capital de la dette	-	-	
Epargne nette	66 690	66 690	0,00%

L'épargne nette s'élève à 66 690 €, stable par rapport à 2024.

C) La section d'investissement

Le budget 2025 prévoit 66 690 € de dépenses d'équipement, notamment pour l'acquisition d'une balayeuse.

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2025	
Epargne nette	66 690	100,00%
Emprunt	0	0%
Total des recettes d'investissement	66 690	100,00%

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 100%.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.



BUDGET PRIMITIF

2025